

09-101-026



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **27 OCT. 2009**

Scanné le **28 OCT. 2009**

Initiative constitutionnelle
demandant une modification de la Constitution du Canton de Vaud aux fins d'y
modifier l'article 144 alinéa 3
(Composition et organisation du conseil communal)

Conformément aux articles 127 ss LGC, les initiants souhaitent introduire, dans la Constitution vaudoise, un amendement à l'article 144 alinéa 3 (Composition et organisation du Conseil communal) dont le libellé est le suivant :

3 Dans les communes de moins de 3000 habitants, le règlement communal peut prévoir le scrutin majoritaire.

La Constitution vaudoise prévoit qu'en principe, les conseils communaux sont élus au système proportionnel. En 2006, 41 communes ont élu leur conseil communal à la proportionnelle. Dans le même temps, plus de 50 communes optèrent toutefois pour le retour au système majoritaire. Parmi celles-ci, la moitié compte plus de 2000 habitants, et une douzaine plus de 3000. Les conseils communaux concernés ont souvent justifié leur choix par l'inutilité du scrutin de liste, s'agissant de « gens qui se connaissent entre eux ». Si l'argument peut être recevable pour les plus petites des communes concernées, bien souvent, et en particulier dans les plus grandes d'entre elles, le scrutin majoritaire empêche l'expression politique des minorités et manque de transparence envers les électeurs, l'orientation politique des candidats n'étant pas explicite.

L'essentiel de la trentaine de communes de plus de 2000 habitants qui connaissent le système majoritaire est constitué de communes périurbaines, ayant connu une forte croissance ces dernières décennies. Les nouveaux citoyens arrivés durant cette période ne bénéficient pas des réseaux de solidarité divers qui lient les familles de souche du lieu, ce qui ne facilite pas leur intégration politique. Une part croissante des électeurs de ces communes sont donc réduits à un choix des candidats quasi exclusivement sur des données biographiques (âge, sexe, profession) sans connaître les projets de ces personnes pour les décisions importantes de la collectivité locale. Enfin, comme le système majoritaire décourage la concurrence entre les listes, et tout particulièrement l'émergence de listes représentant des courants politiques minoritaires, la population dans son entier est privée d'un réel choix politique.

Nous considérons que ces problèmes constituent une atteinte sérieuse à la démocratie, celle-ci ne devant pas se limiter à l'imposition à l'ensemble de la population de la loi du plus fort ou du mieux ancré. Pour cette raison, nous proposons que l'élection au système proportionnel soit rendue systématique dans les communes comptant plus de 3000 habitants au 31 décembre de la pénultième année avant l'élection (pour 2011 : au 31 décembre 2009), les données du SCRIS faisant foi.

Dans la mesure où le texte de cette initiative est adopté en votation populaire, il s'agira de considérer que les règlements contraires à son libellé seront immédiatement caducs.

Les initiants sollicitent une prise en considération totale de leur initiative au sens de l'article 131 LGC et demandent le renvoi direct au Conseil d'Etat au sens de l'article 132 LGC.

Lausanne, le 27 octobre 2009

Cesla Amarelle

Grégoire Junod

Yves Ferrari

Barbara Detroux

Pierre-Yves Rappaz

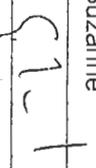
Jean-Michel Dolivo

(souhaite développer)

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André	Durrussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Epars Olivier
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Cherix François	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Feller Olivier
Bally Alexis	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Fiora-Guttmann Martine
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gay Vallotton Michèle
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gfeller Olivier
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Girardet Lucas
Borel Bernard	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borloz Frédéric	Delacour André	Glutz Félix
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Brélaz François	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Guignard Pierre		Métraux Béatrice		Reymond Philippe
Haenni Frédéric		Meyer Roxanne		Rochat Nicolas
Haldy Jacques		Miéville Michel		Rod Armand
Haury Jacques-André		Modoux Philippe		Rostan Jacqueline
Hurni Véronique		Monod Alain		Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane		Montangero Stéphane		Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy		Mossi Michele		Saugy Roger
Jobin Philippe		Mouquin Michel		Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole		Nicolet Jacques		Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne		Pache Rémy		Schwarz Valérie
Junod Grégoire		Papilloud Anne		Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf		Payot François		Silauri Alessandra
Kernen Olivier		Pernoud Pierre-André		Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine		Perrin Jacques		Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël		Pertusio Mario-Charles		Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier		Peters Lise		Uffer Filip
Mange Daniel		Pidoux Jean-Yves		Venzelos Vassilis
Manzini Pascale		Pidoux Pierre-André		Villa Sylvie
Marendaz André		Poncet Gabriel		Volet Pierre
Martinet Philippe		Randin Philippe		Walther Eric
Mattenberger Nicolas		Rapaz Pierre-Yves		Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier		Rau Michel		Wehrli Laurent
Maystre Tinetta		Reichen Gil		Wyssa Claudine
Melly Serge		Renaud Michel		Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain		Rey-Marion Allette		Zwahlen Pierre